

Délégation Départementale du Maine et Loire

Angers, le 20 mai 2011

Monsieur le Préfet du Maine et Loire Place Michel Debré 49934 ANGERS Cedex

Objet : Situation de Monsieur Jean-Louis BARRE

Monsieur le Préfet,

Nous souhaitons porter à votre attention la situation inquiétante dans laquelle se trouve Monsieur Jean-Louis BARRE, un monsieur en situation de handicap moteur contraint de vivre dans un centre de rééducation fonctionnelle faute de proposition de logement social adapté, et en grève de la faim depuis onze jours.

Ce monsieur a été victime en juillet 2010 d'une rupture de l'aorte qui a eu pour conséquence une paraplégie. Après une hospitalisation et une rééducation d'un mois, ce monsieur aurait pu reprendre sa vie dès le mois d'août 2010, mais cela n'a pas été possible.

Dix mois après son accident, Monsieur BARRE se trouve toujours au Centre de Rééducation Fonctionnelle, non pas à cause de sa santé, mais pour la seule et unique raison qu'aucun logement adapté correspondant à ses besoins ne lui est proposé par les bailleurs sociaux. En effet, l'accident subit par Monsieur a conduit son épouse à demander le divorce, et il est aujourd'hui sans logement.

Cette situation a des répercussions importantes sur le cours de la vie de Monsieur BARRE :

- papa de deux enfants de 12 et 17 ans, Monsieur ne peut plus accueillir ses enfants depuis près d'un an, ne peut plus remplir ses missions de père, tout simplement,
- hébergé dans un centre de rééducation fonctionnelle, Monsieur voit sa vie mise entre parenthèses : vie familiale, vie sociale, vie professionnelle,
- malgré toutes ses démarches, aucune solution décente n'est proposée à Monsieur qui se sent délaissé, abandonné.

Certes, les représentants de la ville d'Angers et les bailleurs sociaux expliquent avoir proposé différents logements que monsieur BARRE a refusés. Mais soyons sérieux et décent : comment peut-on se satisfaire de proposer à un homme paraplégique un logement dans lequel il ne peut pas se déplacer avec son fauteuil tant les couloirs sont étroits, un autre avec une salle de bain inadaptée et inaccessible, un autre où il est impossible d'accéder aux chambres en fauteuil roulant?

Et puis, du fait de son handicap, Monsieur BARRE n'a ni véhicule adapté, ni permis de conduire : il lui est donc nécessaire de résider sur Angers d'une part pour pouvoir bénéficier des transports adaptés, d'autre part pour que ses enfants mineurs puissent rejoindre son domicile aisément.

Désespéré, se sentant délaissé et nié dans ses besoins, Monsieur BARRE a entamé une grève de la faim le 10 mai. Cela fait maintenant onze jours qu'il ne s'alimente plus du tout, ce qui présente un réel danger pour sa santé.

C'est pourquoi, Monsieur le Préfet, nous en appelons à votre autorité, ainsi qu'à toute votre bienveillance, pour que vous puissiez intervenir dans les meilleurs délais : il en va de la santé de Monsieur BARRE. Désespéré, il est déterminé à aller au bout de sa grève de la faim, tant qu'aucune solution ne sera trouvée pour lui permettre de reprendre le cours de sa vie.

Ne doutant pas de l'intérêt que vous porterez à la situation de Monsieur BARRE, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Patricia DRILLOT Représentante Départementale

Smill P.